

Septembre 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2  	3	4	5
6	7 Fête du Travail Mairie fermée	8 Conseil municipal (salle Léo-Théroux À 20 h 00)	9   	10	11	12
13	14	15 Âge d'or Parc J.-B.-St-Germain	16  	17	18	19)
20	21	22 Age d'or Parc J.-B.-St-Germain	23 AGA Afeas à la salle Léo-Théroux à 17h  	24	25	26
27	28	29	30  			



COMPLICE des initiatives de sa communauté,
Desjardins est fier d'apporter son appui aux
 activités de la région.

450 746 7000



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir



Volume 16 - Numéro 7

Septembre 2020

Bonne rentrée 2020!



Québec



MRC
de Pierre-De Saurel

Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489
Télécopieur : 450 789-2970
Courriel : info@yamaska.ca
Site web : yamaska.ca
Inscription à l'Infolettre : yamaska.ca
Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite%20de%20Yamaska)
Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30
Vendredi 8h à 12h

Les membres du Conseil municipal

Mairesse :

Diane De Tonnancourt 450 808-2153
mairesse@yamaska.ca 450 789-2897

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx 450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com

Yvan Robidoux 450 517-0025
yvanrobidoux@outlook.com

Richard Thérout 450 789-0129
richard.theroux@bell.net

Léo-Paul Desmarais 450 789-2175
dianebeau202@hotmail.com

Martin Joyal 450 880-0386
martinjoyal6969@gmail.com

Alain Crevier 450 789-3427
acreviercpa@gmail.com

Direction générale :

Joscelyne Charbonneau 450 789-2489
directiongenerale@yamaska.ca

Numéros de téléphones

Coordonnateurs des mesures
d'urgence :

Diane De Tonnancourt
450 789-2897
450 808-2153

Urgence – Police – Incendie – Ambu-
lance :
9-1-1

Sûreté du Québec
appel de service :
450 310-4141 ou *4141

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)
450 789-2489

Salle Léo-Thérout
450 789-2007

Bibliothèque municipale
450 789-2007

Centre communautaire
450 789-5353

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre De Saurel
450 746-7000

École intégrée de Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée

Pour la prochaine édition :
21 septembre 2020

Prochaine parution :

1^{er} octobre 2020

Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau
Propriétaire
Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Tél.: 450 789-0757
Fax: 450 789-5693

Courriel: jbibeau@bellnet.ca



5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



JEAN-BERNARD ÉMOND
Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION
71, rue De Ramezay, bureau 101
Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1
450 742-3781
jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca



LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

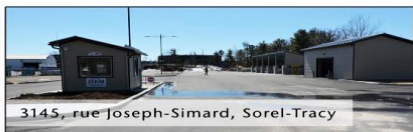
307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com [LouisPlamondonBQ](https://www.facebook.com/LouisPlamondonBQ)



HORAIRE D'ÉTÉ À L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL



3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy

DU 3 AVRIL AU 1^{er} DÉCEMBRE
L'ÉCOCENTRE SERA OUVERT DU MERCREDI AU DIMANCHE, DE 9 H À 16 H 15

Usagers acceptés : résidents de la MRC de Pierre-De Saurel avec preuve de résidence.
Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.

Matières acceptées :

- => Résidus de construction : bois, béton, brique, pierre, terre, bardeaux d'asphalte, isolants, gypse;
- => Encombrants non réutilisables : meubles, matelas, appareils électroménagers, baignoires, tapis, toiles, clôture;
- => Appareils électroniques : systèmes audio-vidéo et équipements informatiques;
- => Résidus verts : gazon, feuilles, branches;
- => Résidus domestiques dangereux : peintures, huiles, diluants, bonbonnes de propane, batteries, engrais, pesticides, etc.
- => Pneus avec ou sans jantes.

Matières refusées :

- => Matières issues d'activités commerciales;
- => Feux d'artifice, armes et munitions;
- => Terre contaminée;
- => Biphényle polychloré (BPC), amiante.

À noter que tout objet ayant encore un potentiel de réutilisation doit être apporté au Recyclo-Centre (vêtements, meubles, vaisselle, etc.).

MRC **Pierre-De Saurel**

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM
WWW.MISSIONREDUCTION.COM

Pour plus d'information : 450 743-2703

**** RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU 2020****

Vous pouvez nous transmettre votre lecture du compteur d'eau **via le formulaire ci-joint ou via notre formulaire en ligne. Aucun « relevé de compteur d'eau » ne sera envoyé par la poste.** Notez que vous aurez aussi besoin de votre dernier compte de taxes pour indiquer votre numéro de matricule.

- EN HAUT DE LA PAGE : sous
- AVIS D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2020
- Unité d'évaluation ---MATRICULE

****Si vous êtes doté d'un compteur intelligent, vous ne devez pas envoyer votre lecture de compteur d'eau.**

C'est une démarche simple, rapide, efficace et surtout économique.

- ❖ Veuillez inscrire la lecture de votre compteur d'eau. Vous devez prendre tous les chiffres incluant le zéro à la fin.
- ❖ Veuillez retourner la feuille réponse **d'ici le 31 octobre 2020 au bureau municipal.**
Le formulaire en ligne : www.yamaska.ca
- ❖ À la page d'accueil – Onglet « Compteur d'eau »

À défaut de recevoir la lecture de la consommation de votre compteur d'eau, votre consommation de l'année précédente sera majorée de 30% et l'ajustement réel sera fait à la prochaine lecture.

- ❖ Par la poste ou en personne : au 100, rue Guilbault, Yamaska (Québec) J0G 1X0
- ❖ Par dépôt : dans la boîte à l'extérieur du bureau municipal.

LECTURE DE LA CONSOMMATION

--

NUMÉRO DE MATRICULE:

F											0	0	0	0	0	0
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---	---	---	---	---	---

NOM : _____

ADRESSE (Emplacement du compteur d'eau): _____

TÉLÉPHONE : _____

DATE DE LA LECTURE _____

Merci de votre collaboration!

Mot de la mairesse

Une rentrée 2020 toute spéciale...

Septembre est, habituellement, le retour à la normale pour plusieurs... retour en classes, retour aux activités sportives et récréatives, retour au travail, etc. La rentrée de l'automne 2020 sera certainement très différente à tous points de vue. Les étudiants du secondaire se retrouveront à un autre niveau scolaire sans avoir vraiment terminé leur année précédente dans les conditions normales habituelles. Certains élèves du primaire devront retourner en classe avec des consignes de santé publique additionnelles. Nos plus grands entreront au Cégep sans avoir vécu leur bal de finissants pour lequel, ils ont attendu si longtemps.



À Yamaska, aussi, les activités n'ont pas encore repris leur rythme normalement. Mais la planification a été faite par Vickie Larouche, avant son départ pour son congé de maternité, pour la fête de l'Halloween, la Guignolée et les soirées cinéma qui reprendront bientôt avec les journées pédagogiques.

Sur un autre sujet, nous avons reçu beaucoup de plaintes au sujet de véhicules, de toutes sortes, circulant à haute vitesse, dans nos rues, mettant en danger nos jeunes. Si vous êtes témoin de tels événements, prenez les numéros de plaques ainsi que l'identification du véhicule et n'hésitez pas à dénoncer à la SQ. Prochainement, nous procéderons à l'installation de balises supplémentaires et à des dos d'ânes mobiles à des endroits stratégiques. Je sais que ces installations peuvent déplaire à certains mais la sécurité de nos citoyens est plus importante que l'insatisfaction que cela peut susciter.

Beaucoup de travaux publics qui étaient planifiés pour 2020, dont l'exécution a été retardée par la pandémie, devront être faits prochainement. Nous espérons que les belles températures se poursuivront et permettront de compléter la majorité des travaux planifiés.

Sur ce, je souhaite à tous, grands et petits, une belle rentrée!

Diane De Tonnancourt
Mairesse

INVITATION DE M. JEAN-BERNARD ÉMOND, DÉPUTÉ

Le 24 août dernier, la Municipalité de Yamaska a participé à la journée de réflexion sur la gouvernance du développement économique de la région de Sorel-Tracy. Un dépôt d'un mémoire sur le sujet de réflexion a été déposé préalablement par la Municipalité afin de participer à cette rencontre.



Pour prendre connaissance du mémoire, veuillez consulter le site Internet de la Municipalité sous l'onglet Services aux citoyens/Centre documentaire.

Cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie « NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER »

Une initiative de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, de 13 MRC et de l'agglomération de Longueuil, soutenus par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)



La santé des sols

La terre est la ressource la plus précieuse des producteurs agricoles et leur principal outil de travail. C'est pourquoi ils adoptent toujours plus nombreux les bonnes pratiques agroenvironnementales. Ils la protègent en gardant sa composition organique et nutritive riche, en évitant l'érosion par le vent et par l'eau, en faisant attention que la machinerie agricole ne l'endommage pas ou en réduisant sa compaction. Car une terre en santé est fertile et donc productive, mais elle a aussi un rôle essentiel dans le cycle de l'eau, l'épuration, la dégradation des polluants, la biodiversité et la réduction des gaz à effet de serre.

Pour conserver ou améliorer la santé des sols des champs, outre la fertilisation, plusieurs autres pratiques sont utilisées par les agriculteurs : préférer les rotations de cultures (c'est-à-dire ne pas cultiver chaque année la même chose sur une même parcelle), utiliser des plantes couvre-sol pour le protéger de l'érosion et le nourrir, effectuer du semis direct, donc sans labour, laisser les résidus de culture pour fertiliser la terre... L'objectif est de garder nos sols en santé pour que ce qui y pousse puisse s'y nourrir, grandir et nous nourrir à leur tour.

Intéressé(e) par la Cohabitation intergénérationnelle?

Vous êtes aîné et vous trouvez votre maison trop grande? Vous êtes étudiant ou jeune travailleur et vous êtes à la recherche d'un logement? CohabitAction vous propose un jumelage de cohabitation personnalisé entre un aîné et une personne d'une autre génération.



Participer à CohabitAction permet de :

- Vivre une expérience riche en partage entre gens de différentes générations;
- Expérimenter un modèle de cohabitation déjà bien implanté en Europe;
- Briser l'isolement, offrir de l'accompagnement, un soutien ainsi qu'une sécurité;
- Prolonger le maintien à domicile d'un aîné et offrir un logement à prix abordable à celui qui l'aide.

Pour plus d'informations, contactez CohabitAction par téléphone au **579 369-1292** ou par courriel à [**cohabitAction@gmail.com**](mailto:cohabitAction@gmail.com).



La Traversée

De l'aide pour traverser les moments les plus difficiles.

450-746-0303 | 1-866-APPELLE

Centre de crise - Centre de prévention du suicide Pierre-De Saurel
120, chemin Ste-Anne
Sorel-Tracy (Québec)
J3P 1J8

Administration: 450-746-0400
www.la-traversee.ca

10 septembre **Journée mondiale**
de la prévention
du suicide



Pair
Une présence rassurante !

Le programme PAIR maintenant offert dans toute la MRC de Pierre-De Saurel.
PAIR est un service **gratuit** de prévention et de sécurité à domicile.

« Un appel quotidien procure un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:
450 780-5600, poste 5200 | mrcpierredesaurel.com
Bureaux de la MRC ou municipaux



SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!

Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30
Tarifs de 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)
Réservation obligatoire la veille du départ avant midi

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC
Pierre-De Saurel

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC

Pour plus d'information : 450 746-7827
ou 1-855-751-7827

NOUVEAU SERVICE DE POPOTE ROULANTE EN MILIEU RURAL

Information : 450 785-2874 | carrefourarcenciel@videotron.ca

Un service de livraison
de repas chauds et congelés.

Repas chaud : 8 \$ (soupe et dessert inclus)

Repas congelé : 5 \$

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Est
Québec

La Porte du Passant
généraliste

Centre d'action
bénévole
du Bas-Richelieu
Agir pour mieux vieillir

CR
Montérégie Est

Centre d'action
bénévole
du Bas-Richelieu



MRC
Pierre-De Saurel



Cours CFP pour adultes

Les cours sont subventionnés par le ministère

de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ils sont dispensés par le

Centre de Formation professionnelle du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.



Programmation des cours d'automne : l'inscription des cours d'anglais et de gymnastique douce est retardée dû à la crise sanitaire.



Pour connaître les dates de début de formation ainsi que les détails pour les inscriptions, surveillez le site internet du Centre de services scolaire :

<http://www.formationsorel-tracy.qc.ca/>

N'hésitez pas à nous écrire pour toutes questions par courriel à l'adresse courriel suivante :

competencesdebase@cs-soreltracy.qc.ca

***** Les informations seront disponibles vers la fin août seulement.**



ZUMBA ADULTE, à Saint-Robert

Début : dès le 14 septembre

Les lundis de 19 h à 20 h

Coût : 7 \$ du cours

Lieu : Salle communautaire

Enseignante : Mélanie Parenteau

Pour information ou inscription : 450 789-5542



ZUMBA ADULTE, à Saint-Gérard de Majella

Début : dès le 15 septembre

Les mardis et jeudis de 19 h à 20 h

Coût : 7 \$ du cours

Lieu : À la salle municipale

Enseignante : Mélanie Parenteau

Pour information ou inscription : 450 789-5542



****Le port du masque est obligatoire à l'arrivée et lors des déplacements**

MERCI À M. JEAN MORVAN !

Depuis 4 ans, M. Jean Morvan, natif de Yamaska, a consacré beaucoup d'énergie et de temps à numériser et corriger toutes les anciennes photos de Yamaska. Ce répertoire sous forme de vidéo se retrouve sur la [page Facebook](#) et sur le site Web de la municipalité yamaska.ca dans l'onglet Tourisme.

Un grand merci pour cette immense contribution pour la mémoire de notre municipalité!



Permis de construction et de rénovation

La Municipalité de Yamaska tient à vous informer que tout travail de rénovation ou de construction nécessitant l'obtention d'un permis de rénovations (réfection de toitures, changement de portes et fenêtres, installation de piscine, etc.) doit en faire la demande **au moins une semaine avant la réalisation des travaux projetés**. Veuillez prendre rendez-vous avec l'inspecteur municipal pour l'obtention du permis. M. Michel Bradner est disponible sur rendez-vous, du **lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00**. Vous pouvez le rejoindre également par courriel au permis@yamaska.ca ou prendre un rendez-vous au 450 789-2489.



L'émission **LA TRIBUNE**
part cet été en tournée
à travers les municipalités
de la région!



Le 25 août dernier, la Municipalité de YAMASKA était à l'honneur à l'émission LA TRIBUNE sur CJSO, 101,7 FM. Enregistrée dans le décor enchanteur du parc J.-B.-St-Germain, les invités de Sylvain Rochon étaient : Diane De Tonnancourt, mairesse de Yamaska, Jean Morvan, Diane Bibeau, Sylvain Joyal et Catherine Thibault.

Vous pouvez voir ou revoir l'émission sur Youtube et la page Facebook de CJSO

Organismes (suite)

Afeas

Solidaires dans le renouveau

HO! L A! LA!



Il s'en est passé des choses depuis notre dernier rendez-vous! Cette pandémie de la Covid-19 a bouleversé nos vies et nous avons vécu dans un contexte bien différent. Cette période nous aura appris quelque chose, la valeur inestimable des relations interpersonnelles dans nos vies.

Néanmoins, nous reprenons graduellement une vie presque normale tout en respectant les consignes dictées par la direction de la Santé publique.

C'EST LA RENTRÉE, RÉJOUISSONS-NOUS!

Mesdames,

Vous êtes convoquées à l'assemblée générale annuelle des membres qui sera tenue le mercredi 23 septembre 2020 à 17h, à la salle Léo-Théroux située au 45, rue Cardin à Yamaska.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 mai 2019;
5. Lecture et adoption du rapport des activités de l'année;
6. Lecture et adoption de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2020;
7. Lecture et adoption des prévisions budgétaires 2020-2021;
8. Désignation de la présidente et de la secrétaire d'élections et présentation des formulaires de candidature à titre d'administratrices;
9. Élection du Conseil d'administration 2020-2021;
10. Composition du Conseil d'administration 2020-2021;
11. Assemblée générale annuelle de l'Afeas provinciale le 14 novembre 2020, virtuellement et report du traitement des propositions au Congrès 2021;

12. Affaires nouvelles;

•

13. Période de questions;

14. Levée de l'assemblée.

Diane Bibeau, Présidente

Ce 20 août 2020

N'hésitez pas à participer à cette assemblée et à faire entendre votre voix. La démocratie est un privilège fragile qu'il faut protéger. Pour ce faire, vous devez être membre en règle avec votre carte 2020-2021. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Rachel au 450 789-0024 ou Diane 450 789-2175.

Les généreuses téléphonistes communiqueront avec chaque membre pour connaître le nombre de participantes et vous feront part des CADEAUX ET SURPRISES qui vous attendent.

Dans la salle, nous respecterons la distanciation sociale, le lavage des mains et le port du couvre-visage lors des déplacements.

COLLECTE DE SANG

Nous vous invitons à retenir la date du lundi 26 octobre pour votre don de sang à Héma-Québec. Ce sera à la salle Léo-Théroux de Yamaska.



Contribuons au rayonnement de votre Afeas, que cette présente année, malgré la situation sanitaire inusitée que nous vivons, vous garde en sécurité!

Diane Bibeau
Présidente





RESPECTEZ LE CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR UNE RENTRÉE SÉCURITAIRE

Montréal, le 26 août 2020 – Au cours des prochains jours, partout en province, des centaines de milliers d'élèves reprendront la route vers leurs établissements scolaires. Par conséquent, la présence d'autobus d'écoliers, de piétons, de cyclistes et de brigadiers amènera une augmentation de l'achalandage du réseau routier. Tous les usagers de la route devront redoubler de prudence afin d'assurer la sécurité de tous.

Sécurité routière : quelles sont les règles?

- Respectez les limites de vitesse affichées. Dans une zone scolaire, du lundi au vendredi et du mois de septembre au mois de juin, la limite de vitesse ne peut excéder 50 km/h entre 7 h et 17 h. L'amende sera doublée si l'infraction est commise à l'intérieur de la période précisée.
- Le conducteur d'un véhicule routier ou un cycliste qui approche d'un autobus ou minibus affecté au transport d'écoliers dont les feux rouges intermittents sont en marche ou lorsqu'il est fait usage de son signal d'arrêt obligatoire doit s'immobiliser à plus de cinq mètres de l'autobus ou du minibus. De plus, il ne peut le croiser ou le dépasser que lorsque les feux rouges intermittents sont éteints et le signal d'arrêt obligatoire fermé. Aussi, il doit s'assurer qu'il peut le faire sans danger. Le nombre de points d'inaptitude attribuables à cette infraction est de neuf.
- Lorsque la circulation est dirigée par un agent de la paix, un brigadier scolaire ou un signaleur chargé de diriger la circulation lors de travaux, toute personne doit, malgré une signalisation contraire, obéir à leurs ordres et signaux.

Rappelons également l'importance du respect de la signalisation aux abords des écoles, particulièrement les zones réservées aux autobus, les zones où le stationnement est interdit et les zones de débarcadère. Plusieurs parents déposent leur enfant à l'école; ceux-ci doivent s'assurer de le faire en un endroit sécuritaire et éviter les manœuvres imprudentes telles que le stationnement en double et les virages en « U ».

Bonne rentrée scolaire!

-30-

Service des communications
Sûreté du Québec
Montréal – Grand quartier général
514 598-4848
www.sq.gouv.qc.ca



- Mandat Transport Boulay et fils pour des travaux de réparation de chaussée sur le rang de la Pointe-du-Nord-Est ;
- Contrat à Tessier Récréo-Parc pour le terrassement des jeux d'eau ;
- Autorisation de paiement pour le rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2019;
- Autorisation de paiement : Installation des jeux d'eau au parc Léo-Guilbault à Tessier Récréo-parc dans le cadre d'une aide financière au montant de 66 913,03 \$ du fonds du développement du territoire (FDT), volet ruralité, pour la Municipalité de Yamaska ;
- Autorisation de passage : Club V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu ;
- Procureur à la Cour municipale : modification du mandat que la MRC Pierre-De Saurel a octroyé aux fins de représentation des municipalités de la MRC (excluant la Ville de Sorel-Tracy) auprès de la cour municipale de Sorel-Tracy ;
- Réseau de fibres optiques : Internet et équipements de sécurité — MRC Pierre-De Saurel ; la municipalité de Yamaska accepte que les coûts nets des 2 contrats soient répartis annuellement sous la forme d'une quote-part entre les 11 municipalités de la MRC qui bénéficieront de la connectivité Internet et des équipements (à l'exception de Sorel-Tracy qui possède déjà son propre réseau), et ce, au prorata du nombre de bâtiments connectés au réseau de fibres optiques pour chacune des municipalités;
- Mandat à Englobe : Étude géotechnique préalable à des travaux de changement de conduites d'aqueduc et d'égouts;
- Renouvellement de mandat du brigadier scolaire : M. Jacques Quintal — année scolaire 2020-2021 ;
- Annulation de la résolution 2020-05-104 concernant une signature d'un protocole d'entente entre la Municipalité de Yamaska et la Succession de Mme Jeannette Joyal ;
- Extermination contre les araignées : bâtiments municipaux ;
- Travaux d'asphaltage avec de l'asphalte recyclé sur le rang de la Pointe-du-Nord-Est; contrat à la compagnie Pavage 132 à procéder aux travaux d'asphalte recyclé sur le rang-de-la-Pointe-du- Nord-Est;
- Identification du Garage municipal.

AUTORISATION DE L'UTILISATION DE LA SALLE LÉO-THÉROUX EN TEMPS DE PANDÉMIE

Considérant les recommandations du gouvernement du Québec pour les consignes d'hygiène et les directives relatives aux rassemblements dans un lieu public intérieur;

Considérant que depuis le 3 août 2020, le nombre maximal de personnes permis dans certains lieux publics intérieurs est de 250 (selon la capacité de la salle).

Considérant que cette mesure s'applique aux salles de spectacles, de théâtre et de cinéma, au public qui assiste à une production, aux entraînements et événements sportifs amateurs, aux lieux de culte, aux salles d'audience et aux salles louées, y compris les salles communautaires;

En conséquence, il est proposé et résolu que le Conseil municipal autorise la location de la salle Léo-Théroux

- aux conditions du respect et à l'application des consignes du gouvernement du Québec en vigueur lors de la tenue de l'évènement

A propos des démarches de préparation des premières communions

Nous entendons les directives et démarches qui peuvent et doivent être faites de l'Office catéchétique du Québec avant de prendre une décision dès que nous les aurons reçues nous vous aviserons aussitôt. La décision n'est pas encore prise s'il y aura une démarche de préparation cet automne. Ah Covid-19 quand tu nous tiens...



Opération dîme 2020-2021 – Contribution annuelle à la Paroisse

Une rencontre du Conseil de la Fabrique de la Paroisse Saint-Michel – Yamaska est prévue pour très bientôt, le sujet sera à l'ordre du jour. Le Conseil est conscient que nous vivons des moments difficiles et exceptionnels ; le Conseil verra ce qui devrait être fait pour que la vie de la Paroisse continue malgré les moments difficiles que nous vivons.



Célébrations religieuses

Les célébrations religieuses ont repris le rythme régulier avec les normes sanitaires obligatoires lors de rencontres ou célébrations religieuses (messes, baptêmes, funérailles) : port du couvre-visage obligatoire en entrant, peut être enlevé seulement lorsque la personne est assise à sa place ; désinfection des mains en entrant dans l'église ; distanciation de deux mètres (6 pieds) lorsqu'on circule dans l'église ; suivre les directions indiquées sur le plancher ; pour le rite de la communion, les personnes demeurent à leur place ; des personnes attitrées vont porter la communion ; celles qui désirent communier tendent fermement la main, l'hostie est déposée dans la paume de la main en silence de part et d'autre. Ne pas déplacer les rubans adhésifs qui indiquent que la place ne peut pas être occupée. Merci à toutes et tous pour cette collaboration.

Où allons-nous avec cette pandémie de la Covid-19 ?

Beaucoup de questions, peu ou pas de réponses. C'est un peu tôt pour dire que ça ne sera plus comme avant. Qu'est-ce que ça veut dire que ça ne sera plus comme avant ? Une chose est certaine, une blessure s'est faite ; la gravité de la blessure est dépendante d'une personne à l'autre. Cette blessure se situe au niveau de la relation humaine ; la vive réaction de certains jeunes face à la pandémie est révélatrice d'une chose, on ne sépare pas les humains les uns des autres sans qu'il ne se passe rien. L'être humain ne peut vivre éloigné de l'autre ; rappelons-nous cet sage ancien qui met dans la bouche de Dieu ces mots : **Il n'est pas bon que l'être humain soit seul.** (Genèse, 2,18)

Avec mes amitiés, Lionel Émard, ptre.

Organismes (suite)

Âge d'or

Les activités régulières seront de retour les mardis à partir du 15 septembre à l'extérieur au parc J.-B.-St-Germain.

Étant donné la situation entraînée par la COVID-19, nous vous aviserons dès que les soirées de danse reprendront les vendredis soirs.

Septembre est le mois idéal pour renouveler les cartes de membres. Pour informations, veuillez communiquer avec Nicole au 450 789-2211.

Au plaisir de vous rencontrer!

Nicole Benoit
Présidente



Hommage aux aînés Bon anniversaire à:

M. Henri Arel – 7 septembre 1928
(92 ans)

M. Germain Guilbault - 6 septembre 1921
(99 ans)

LA PROPRETÉ À
YAMASKA,
L'AFFAIRE DE TOUS!

RENTRÉE SCOLAIRE

Cette année, l'École intégrée de Yamaska accueillera 111 élèves sous la direction de Mme Catherine Doyon. La répartition des classes se fera comme suit : 20 élèves en maternelle, 14 élèves en 1^{re} année, 19 élèves en 2^e année, 17 élèves en 3^e année, 15 élèves en 4^e année, 10 élèves en 5^e année et 16 élèves en 6^e année.

Les élèves de maternelle et de la 1^{re} - 2^e année fréquenteront le pavillon Notre-Dame et ceux de la 3^e, 4^e-5^e et 6^e le pavillon St-Gabriel.

Voici la liste du personnel de l'école et le personnel enseignant :

Direction :	Catherine Doyon
Secrétaire :	Martine Parent
Concierge :	Martin Dufault
Aide-concierge (mardi) :	Gilles Cournoyer
T.E.S à Notre-Dame :	Marie-Pierre Morin
T.E.S. à St-Gabriel :	Pascale Vallières
Psychoéducatrice :	à déterminer
Orthopédagogue :	Véronique Boisvert et Louis Descôteaux
Orthophoniste :	Élianna Favreau
Psychologue :	Patrick Bolduc
Maternelle 001:	Anie Aubé
1 ^{re} année :	Marie-Claude Péloquin
2 ^e année :	Isabelle Jauvin
3 ^e année :	Myriam Cournoyer
4 ^e année :	à déterminer
5 ^e année :	à déterminer
6 ^e année :	Sophie Tremblay
Partageante :	à déterminer
Anglais:	à déterminer
Éducation physique :	Marc Jussaume
Musique :	à déterminer
Responsable du SDG :	Karoline Hould
Surveillantes :	Danielle Proulx Chantal Métivier Suzanne Dulude

Faits saillants des séances ordinaires du Conseil municipal

Voici un résumé des résolutions du conseil municipal :

- Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la Voirie locale programmes du ministère des Transports du Québec;
- Installation des bouées sur la rivière Yamaska par Excavation des Îles inc. pour la saison 2020- autorisation de paiement;
- Mandat à M. Richard Desmarais, Directeur du Service incendie de la Régie d'incendie Pierreville/Saint-François-du-Lac pour représenter la Municipalité de Yamaska auprès des intenses de Sorel-Tracy pour les négociations à l'entente d'entraide dans le cadre du prochain Schéma de couverture de risques;
- Adoption du règlement RY-79-2015-06 amendant le Règlement de zonage no RY-79-2015 afin d'augmenter l'étendue de la zone Ca.4 à même une partie de la zone Ca.1.;
- Adoption du règlement no RY-79-2015-07 amendant le règlement de zonage no RY-79-2015 afin d'augmenter l'étendue de la zone Ag.14 à même une partie de la zone Hv.2;
- Nomination à M. Alain Crevier au poste de Maire suppléant pour la période suivante : du 13 juillet 2020 au 13 mars 2021;
- Remplacement d'une glissière de sécurité sur le rang du Bord-de-l'eau Est;
- Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière au programme RECIM dans le cadre d'un projet de construction d'un Pavillon communautaire ;
- Cession de terrain à la commission scolaire de Sorel-Tracy dans le projet de l'agrandissement du pavillon Notre-Dame de l'école intégrée d'Yamaska;
- Adoption du Règlement RY-2020-02 relatif à la construction d'un accès à la voie publique et à la fermeture des fossés ;
- Adoption du Règlement RY-2020-03 concernant les animaux ;
- Adoption règlement numéro RY-2020-04 relatif au crédit de taxe concernant la revitalisation de certains secteurs;
- Adjudication contrat d'entretien de chemins d'hiver Saison 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 au plus bas soumissionnaire conforme soit à Ferme le petit lard inc.;
- Marquage et lignage de rues à la compagnie Lignes Maska;
- Colmatage – scellement de fissures : Lignes Maska inc.;
- Achat d'une tablette électronique pour le concours : « Inscris-toi à ton alerte municipale! »;
- Désignation de Mme Diane De Tonnancourt, Mairesse au sein du conseil d'administration de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel (OMH) comme représentante de la municipalité de Yamaska;
- Dépôt du rapport financier 2019 séance du 14 juillet 2020;
- Achat de dos d'âne;
- Participation à l'émission « La Tribune » de CJSO émission diffusée le 24 août 2020;
- Installation de lattes d'intimité : clôture latérale du jeu d'eau ;
- Dépôt d'un mémoire : réflexion sur la gouvernance du développement économique de la région de Sorel-Tracy à la demande de Jean-Bernard Émond, député de Richelieu ;
- Mandat à LD Services et consultants pour la surveillance des travaux sur le rang de la Pointe-du-Nord-Est : réparation de la chaussée;